

VERS UN RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BIODIVERSITÉ

PARIS - Vendredi 3 septembre 2021

À l'occasion du Congrès Mondial pour la Nature à Marseille débutant aujourd'hui, l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) publie une nouvelle étude "Economie circulaire, Ecosystèmes et Biodiversité : vers une approche conjointe".

Une transition vers l'économie circulaire va **naturellement de pair avec la protection des écosystèmes** :

- Préservation des ressources (eau, richesse des sols, protection des forêts...)
- Moindre impact de nos activités sur l'environnement (moins d'émissions de GES, moins de rejets, moins de déchets) ;
- Moindre extraction en valorisant des matières premières secondaires.

Toutefois, le lien est rarement fait et les enjeux relatifs à la biodiversité **sont peu prioritaires dans les démarches d'économie circulaire**. Pourquoi ? L'argument économique prévaut largement sur l'argument « environnemental », vague et recouvrant de multiples défis : la protection des écosystèmes, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'épuisement des ressources naturelles...

"L'objectif de cette publication inédite est d'encourager la coopération et la coordination des politiques publiques et projets relatifs à l'environnement : seule approche pour opérer une transition vers l'économie circulaire en lien avec la réalité des enjeux et caractéristiques des territoires - à commencer par les ressources locales et les espèces endémiques."

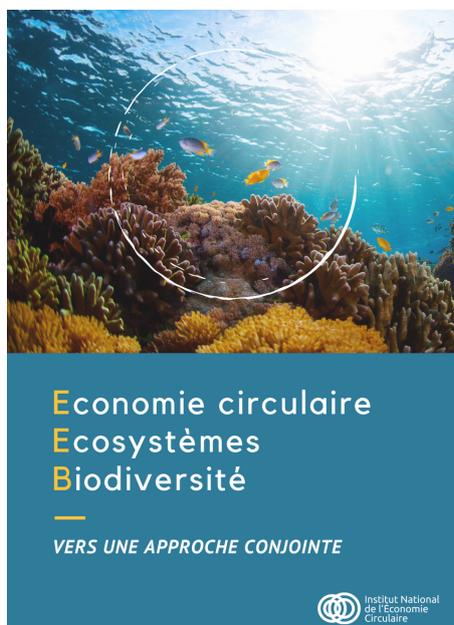
François-Michel Lambert, Président de l'INEC et
député des Bouches-du-Rhône



Face à la nécessité de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'économie circulaire, la présente étude vise à rappeler les liens entre ces deux thématiques et précise le rôle de l'économie circulaire dans la préservation des écosystèmes. En effet, plusieurs principes directeurs de l'économie circulaire concourent à réduire les impacts écosystémiques de nos activités – par exemple : **non-toxicité, sobriété, optimisation de la gestion des ressources, promotion des ressources renouvelables et bouclage des flux.**

Elle objective également le fait que **chacun des leviers de mise en œuvre de l'économie circulaire peut et doit intégrer une réflexion sur la biodiversité** : aménagement du territoire, cadre normatif et planification, innovation, sensibilisation et formation, ainsi que soutiens économiques – par exemple, fiscalité, financements publics, paiements pour services écosystémiques...

Pour plus d'information sur les liens entre économie circulaire et biodiversité, vous pourrez retrouver l'INEC au **Congrès Mondial de la Nature le 8 septembre à 11h30 et 15h30** pour deux sessions de la conférence "**The circular economy – A transformative approach to tackle biodiversity loss**". Marline Weber, Responsable des affaires juridiques et européennes, présentera les travaux communs de l'INEC avec l'IUCN, le SITRA et la Fondation Ellen MacArthur.



**TÉLÉCHARGER
LA PUBLICATION**



En Français

En Anglais

- CONTACT PRESSE -

Naomi Poignant - Responsable de communication

n.poignant@institut-economie-circulaire.fr

06 65 41 28 74